

## DOCTRINE ET MORALE PURITAINES

---

Le puritanisme n'est que le calvinisme importé en Grande Bretagne, et voici dans quelles circonstances. Sous le règne de Marie Tudor (1553-1558), qui menait la réaction catholique avec la vigueur que l'on sait, quelques centaines de partisans obstinés de la réforme nettement protestante, amorcée sous le règne précédent, celui d'Edouard VI (1547-1553), quittèrent le royaume et se réfugièrent à Genève. Là ils se trouvaient à la source des doctrines nouvelles. Ils profitèrent bien de leur séjour. Une fois la terrible Marie disparue et remplacée par Elizabeth, ils revinrent en Angleterre tout imprégnés des sombres doctrines de l'auteur de l'*Institution Chrétienne* sur la prédestination et la dépravation de notre nature, bien convaincus en outre que la Bible suffisait à la direction spirituelle des âmes, que Rome n'était qu'une Babylone maudite, le Pape, l'Antechrist, et l'Église qu'il présidait, la grande prostituée en habit d'écarlate, dont parle l'Apocalypse, ayant perdu par sa corruption séculaire tous les droits et toute la vertu de la véritable église du Christ. Mais en même temps ils découvrirent dans l'établissement religieux patronné par la nouvelle

souveraine beaucoup trop de ressemblances avec l'ancienne institution papale.(1) D'accord avec les Presbytériens

(1) Ce n'est pas à dire que l'Église officielle ait été préservée de l'hérésie proprement dite. Il est vrai, Henri VIII ne cherchait qu'à supprimer l'obstacle qui s'opposait à la satisfaction de sa passion lubrique en abolissant la juridiction papale dans son royaume. Par ailleurs il tenait à l'orthodoxie intégrale et se glorifiait du titre de *defensor fidei*, qu'il avait reçu de Léon X. Dans son *statut des six articles* il conservait à peu près toute la doctrine catholique : transsubstantiation, confession, messes pour défunts, vœux, célibat ecclésiastique, etc., et l'on n'ignore pas que le rejet des six articles entraînait la peine capitale.

Mais le *serment de suprématie*, qu'il exigeait de son clergé et de ses sujets n'était-il pas déjà une hérésie? Quoi de plus contraire à l'essence de l'institution du Christ que de faire du prince le chef de l'Église et la source de toute juridiction, aussi bien spirituelle que temporelle?

Et puis, du moment qu'il se proposait de s'emparer des biens d'église, et de justifier à tout prix son divorce, le Tudor couronné ne pouvait être très délicat dans le choix de ses auxiliaires. Les trois qu'il s'adjoignit, Thomas Cromwell, Thomas Cranmer, Seymour, étaient des calvinistes de cœur. On sait combien rondement Cromwell mena le pillage des couvents. Quant à Cranmer, nommé au siège primateal de Cantorbéry, il était marié secrètement à une cousine d'Osiander. A l'avènement d'Edouard VI, un enfant de dix ans (1547), il jeta le masque. Secondé par Seymour, devenu duc de Somerset, et régent du royaume, il bouleversa toute l'économie de l'église henricienne et en fit une véritable branche du calvinisme. Il rendit obligatoire la communion sous les deux espèces, abolit le célibat des prêtres, confia des chaires de théologie à des luthériens notoires, chassés du continent, et à des moines défroqués, tels que Bucer et Pierre Martyr. Il rédigea une *confession* de foi en quarante-deux articles (pour remplacer le *statut des six articles*) élucubration hybride, mais en majeure partie calviniste; il publia un *Prayer Book*, conforme à ce nouveau *Credo*, et un manuel d'ordination, où il n'était fait aucunement mention du rôle sacrifiant des évêques et des prêtres (ce qui devait dans la suite rendre vaines les prétentions des anglicans à la validité de leurs ordres)

Or les quarante-deux articles, réduits à trente-neuf sous le règne d'Elizabeth, sont restés le canon officiel de l'église anglicane (*Church of England*), dont la grande tare, et la marque indélébile de sa bâtardise, est son asservissement au Pouvoir temporel. Comme le reste des sectes protestantes elle n'a rejeté le papisme que pour être subjuguée par le Césarisme. En outre elle est très sensiblement infestée du virus calviniste, nous venons de le voir.

Avec la fondation de la colonie de Jamestown (Virginie) en 1607, l'Église anglicane s'implanta sur le continent de l'Amérique du nord. Elle dépendait de l'évêque de Londres et végétait assez misérablement (n'ayant pu s'étendre dans la Nouvelle-Angleterre, où les Puritains dominaient), lorsqu'éclata la guerre d'indépendance. L'indépendance proclamée, tout lien se trouvait brisé avec la Hiérarchie anglicane, et les prélats anglicans ne pouvaient consacrer aucun évêque qui ne prêtât pas le serment d'allégeance à la Couronne. En 1767 le parlement remédia à cette situation; il permit d'ordonner des évêques qui n'étaient pas sous la domination britannique. Depuis lors l'église épiscopaliennne des États-Unis a vécu

d'Écosse, que dirigeait John Fox, le farouche adversaire de Marie Stuart, qui avait été lui-même en Suisse et en rapport intime avec Calvin, nos anciens émigrés refusèrent énergiquement d'entrer en communication avec une église, que souillaient encore tant de vestiges des abominations papistes. Et d'abord que signifiait toute cette hiérarchie épiscopale et sacerdotale ? Comment pouvait-on continuer à ordonner valablement des prêtres et des évêques sinon en s'appuyant sur la continuité de la chaîne apostolique ? Mais s'appuyer sur cette continuité n'était-ce pas reconnaître comme la légitime épouse du Christ cette église de Rome, dont par ailleurs on disait qu'elle avait perdu toute vertu sanctifiante et tout pouvoir divin par son insondable perversité ? La contradiction était par trop flagrante. D'ailleurs la Bible enseignait clairement l'égalité entre tous les ministres de l'Évangile.(1) Donc, si l'on voulait une église vraiment réformée, qui pût devenir nationale et réunir tous les sujets britanniques dans son giron, il fallait hardiment porter la hache dans toute cette végétation d'institutions et rites idolâtriques, sous lesquels le papisme avait cherché à dissimuler son déshonneur. Il fallait jeter aux orties le surplis, qui n'était que la livrée du diable ; Il fallait abolir prélatrices, tribunaux ecclésiastiques, cathédrales, archidiaconés, doyen-

sa vie propre, mais peu intense. Chez elle, peut-être plus encore que chez sa sœur de Grande Bretagne, se sont déclarées trois tendances, formant comme trois parties : le parti de la haute critique et du rationalisme pur (*the broad party*), le parti du protestantisme orthodoxe prônant l'union avec les autres églises (*the Evangelical party*) ; le parti ritualiste ou *High Church* proprement dit, qui a subi l'influence du mouvement tractarien d'Oxford de 1833, et tendrait à se rapprocher du catholicisme.

L'Église anglicane compte à peu près vingt-cinq millions d'adhérents. C'est peu, étant donnée l'étendue du territoire occupée ou gouvernée par la race anglo-saxonne. Elle n'est pas près de supplanter sa rivale, l'Église romaine. Elle n'a pas les promesses de pérennité ; nous ne pouvons dire le nombre d'années qu'il lui faudra pour arriver à la décadence et à la mort ; mais c'est à ce terme qu'elle aboutira bien avant que finisse l'histoire de l'humanité.

(1) Il est vrai que dans l'Écriture les vocables *presbyteri* et *episcopi* sont plusieurs fois pris l'un pour l'autre ; mais on ne saurait en conclure l'égalité entre les prêtres de premier ordre et ceux de second ordre.

nés, canonicats, etc., expurger la liturgie de pratiques aussi damnables que le signe de croix au baptême, la genuflexion à la réception de la cène, l'inclination de la tête au nom de Jésus, la sonnerie des cloches, la musique instrumentale et vocale. Les novateurs n'exigeaient pas qu'on rasât les églises, mais qu'on les purifiât de tout ce bric-à-brac qui s'appelle statues, peintures, bas-reliefs, mosaïques, fresques, vitraux... Selon eux l'église ne devait plus être qu'un lieu de réunion, où le peuple viendrait s'instruire de la parole de Dieu, où la chaire remplacerait l'autel, et l'enseignement, le culte ; le prêtre n'était plus qu'un simple pédagogue à qui l'ordination ne conférait autre chose qu'une délégation officielle pour distribuer au peuple le pain de la Parole.

On le voit, le réformé, selon le cœur de Calvin, était déjà singulièrement émancipé. Il n'était pas tout à fait l'agnostique de nos jours ; il ne proclamait pas encore l'autonomie absolue de la conscience ; mais déjà entre Dieu et sa conscience, il n'admettait pas d'autre autorité que la Bible et pas d'autre intermédiaire que le Grand-Prêtre du Calvaire ; il rompait avec le sacrifice de la Messe et toute Hiérarchie ecclésiastique ; il ne dressait aucun autel, n'adorait aucun crucifix, n'invoquait aucun saint ni aucune sainte, ne demandait d'absolution à personne... S'il consentait à s'enrôler dans des collectivités religieuses, encore voulait-il que leur administration et leur direction appartenissent à des synodes, où seraient représentés les laïques aussi bien que les ministres ; il en excluait non moins impitoyablement le roi ou la reine que le pape.(1) Cet esprit d'indépendance et ce

(1) Précisons cependant. Pour ce qui est du gouvernement intérieur, on peut distribuer les différentes églises réformées en trois types : 1° les épiscopaliens ; 2° les presbytériens ; 3° les congrégationalistes. Chez les Presbytériens, il n'y a pas d'évêques ; l'autorité toutefois ne réside pas dans les individus ; mais dans des corps constitués d'anciens laïques et de ministres dûment ordonnés pour la prédication. La hiérarchie administrative se compose de quatre degrés : a) la session, qui administre la congrégation ;

b) le presbytérat qui gouverne un groupe de congrégations ;

c) le synode, dont la juridiction s'étend sur plusieurs groupes ;

farouche zèle d'iconoclaste n'avaient pas le don de plaire à la reine Elizabeth, qui conservait le culte de l'autocratie et qui n'était nullement d'humeur à sacrifier le prestige lui revenant d'une hiérarchie et d'une cour ecclésiastique, dont elle était la tête et le centre. Elle se montra sévère à l'égard des perturbateurs. Mais les édits d'uniformité et les avertissements publics qu'elle lança contre eux n'arrêtèrent aucunement leur progrès. En 1580, un de leurs chefs, le fameux *Cartwright*, était parvenu à introduire dans plusieurs paroisses ses bizarres idées sur la discipline de l'Église. En 1588 paraissait sous le titre de *Mare-prelate tracts*, une satire violente contre la reine et les évêques. Exaspérée, Elizabeth envoyait les deux auteurs de ces pamphlets (Perry et Udal) à l'échafaud, et *Cartwright* en prison.

d) l'assemblée générale.

La règle de foi des églises presbytériennes est contenue dans la *Confession de Westminster* et le *catéchisme*, formulés et rédigés en 1647, l'un et l'autre très calvinistes. Ils n'obligent du reste à aucune forme particulière de culte.

En 1876 se forma une alliance de toutes les églises presbytériennes existant à travers le monde (Angleterre, Écosse, Hollande, Suisse, Bohême, Hongrie, États-Unis, etc.) Les Congrégationalistes, eux, n'admettent pour chef ni prêtre, ni prophète, ni roi, mais le Christ seul. Chaque communauté a ses dignitaires, choisis par le suffrage universel et recevant l'imposition des mains des anciens, mais est complètement autonome. Des envoyés des différentes congrégations professant la même foi peuvent se réunir pour s'édifier ou solutionner certaines difficultés; toutefois ces synodes n'ont point d'autorité proprement dite sur l'église. Le fondateur du congrégationalisme fut ce *Brown* qui vers 1586 rompit bruyamment avec la tyrannie de l'épiscopat anglican, écrivit des pamphlets contre l'église d'état, et, pour ce faire, dut se réfugier en Hollande.

Il y fut vite rejoint par un grand nombre de ses partisans (les *Indépendants*, ainsi qu'ils s'appelaient). L'Église indépendante la plus florissante fut celle de Leyde, sous la direction de John Robinson. C'est à cette communauté qu'appartenaient les *Pilgrim Fathers* qui, au mois de décembre 1626, s'embarquèrent sur le *Mayflower* et abordèrent sur les côtes du Massachussets.

C'est dans le Nouveau Monde qu'un avenir florissant était réservé au Congrégationalisme.

A ces trois catégories d'églises réformées on pourrait ajouter les *unitariens*; mais ceux-ci ne se rattachent plus aux Chrétiens, puisqu'ils nient la Trinité, et ne voient dans Jésus de Nazareth qu'un docteur, digne d'être écouté, et un homme idéal digne d'être imité. Ils ouvrent la voie à nos agnostiques contemporains.

En 1593 un nouvel édit punissait de l'internement et (en cas de récidive) de l'exil tout sujet britannique, qui refusait de faire acte de présence à son église paroissiale et organisait des exercices religieux privés. Cette mesure eut pour effet de diviser la secte.

Les modérés se soumirent, extérieurement au moins ; les extrémistes passèrent en Hollande, où, sous la direction d'un certain Brown, ils formèrent un nouveau parti et se décorèrent du titre d'*Indépendants*.

Trempés par la persécution et l'exil, ils revinrent dans leur patrie plus résolus que jamais à battre en brèche le pouvoir absolu des Stuarts et l'Église officielle. Ils réussirent à dominer dans les différents parlements qui se succédèrent pendant toute la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. On sait l'agitation qu'ils y entretenirent contre Jacques I<sup>er</sup> et Charles I<sup>er</sup> ; et comment ils conduisirent ce dernier à l'échafaud. Avec Cromwell c'était le puritanisme qui s'installait au Pouvoir ; c'était, à les en croire eux-mêmes, un gouvernement de saints et de mystiques ; ce n'était toujours pas un gouvernement de liberté. L'épiscopalisme fut supprimé, et l'on n'ignore pas le régime atroce que le frère du Protecteur, Henri Cromwell, introduisit en Irlande. (1)

(1) "Aux meurtres juridiques succédaient les déportations, les horribles ventes de jeunes filles irlandaises comme esclaves à la Jamaïque, surtout, et plus en grand, les confiscations. Renonçant finalement à extirper la population celtique et catholique, on la parqua autant que possible dans le Connaught. Les colons anglo-saxons et protestants s'établissant dans les autres parties de l'île." (Lavis et Rambaud—Hist. génér. VI, p. 63).

Le frère du Protecteur ne faisait qu'accentuer, hélas ! la persécution qui avait été inaugurée sous Henri VIII et poursuivie avec acharnement sous Edouard VI, Elizabeth, Jacques I<sup>er</sup>, et même sous Charles I<sup>er</sup>. Malgré que celui-ci eut accordé aux Irlandais la liberté religieuse, et la sécurité de leurs biens, les expropriations n'avaient point cessé. Elles devaient se continuer sous Charles II, Guillaume III d'Orange, et leurs successeurs. Après les confiscations ordonnées par la reine Anne, il ne restait à la population catholique de la Verte Erin que le onzième de ses terres. On connaît les autres vexations sans nombre dont elle fut victime.

Un catholique ne pouvait être ni juge, ni avocat, ni tuteur, ni occuper de haut grade dans l'armée ; ni acheter ni recevoir des terres d'un protestant, ni même en louer pour une période d'au delà de trente ans ; il était privé de voix active et passive dans toutes les élections ; si le fils aîné de la famille

Mais les Presbytériens écossais, dont l'idéal restait la royauté tempérée par un parlement et un synode, avaient refusé de faire cause commune avec les Indépendants contre Charles Ier ; ils continuèrent à combattre le régime d'anarchie et de violence qui s'abritait sous le nom de *Commonwealth*, et c'est d'Écosse qu'allait venir Monk, le restaurateur de la monarchie anglaise.

L'avènement de Charles II sur le trône des Stuarts mit fin à la double tyrannie religieuse et militaire des Indépendants. Les évêques anglicans recouvrèrent leurs bénéfices et la doctrine du *Prayer Book* fut rendue obligatoire. Dès lors le puritanisme disparut comme force politique ; il ne survécut que comme mouvement religieux dans de multiples sectes, qu'on désigna par le vocable commun de *Non-Conformistes*. Mais le gouvernement royal ne se résignait pas à voir la nation se morceler en d'innombrables petites églises ; il multipliait les mesures contre les dissidents. En 1661 le *Corporation Act* déclarait inapte à toute fonction civile et militaire quiconque ne recevait pas le sacrement suivant les rites de la Haute Église ; en 1664 le *Conventicle Act* infligeait les peines les plus sévères à quiconque assistait à un service privé où, en dehors des membres de la maison, il y avait plus de cinq personnes présentes ; en 1665 le *five miles act* déclarait passible d'emprisonnement tout ministre *non-conformiste* qui, sans autorisation, franchissait les cinq milles entourant une ville ; en 1673 au *Corporation Act* venait s'ajouter le fameux bill du *Test* excluant de tout emploi public ceux qui, dans leur croyance et leurs actes, ne remplaçaient pas la suprématie du pape par

---

passait au protestantisme, il devenait l'héritier universel. Tout protestant était autorisé à prendre le cheval d'un catholique au prix de cinq livres. Outre la charge qui leur incombait d'entretenir leur propre clergé, les fidèles devaient payer les droits d'étole aux ministres anglicans. Ce n'est que sur la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que cette législation barbare commença à s'adoucir. Elle n'avait d'ailleurs aucunement réussi à ébranler la foi des disciples de saint Patrice.

celle du roi et la doctrine de la *transubstantiation* par la communion anglicane.(1)

Mais là où la persécution échouait, la tolérance devait réussir dans une large mesure. En 1689, à la suite de l'avènement de Guillaume d'Orange, le *Toleration Act* permettait le libre exercice de leur culte à tous les non-conformistes, sans les relever toutefois de leurs incapacités civiles. Bon nombre de dissidents échappèrent même à cette dernière réserve en se mettant à pratiquer ce qu'ils appelaient le conformisme occasionnel, c'est-à-dire en recevant le sacrement anglican de temps à autre. L'opposition religieuse perdit ainsi beaucoup de sa force, et le puritanisme risquait de se dissoudre, lorsqu'il fut ramené à la vie par le mouvement méthodiste vers l'an 1729. La religion, fondée par les deux Wesley et Whitefield, diffère sensiblement du puritanisme des 16e et 17e siècles, soit pour la doctrine, soit pour l'organisation ecclésiastique(2) ; cependant on peut dire qu'elle

---

(1) Un tel décret dressait une barrière aussi infranchissable pour les Catholiques que pour les non-conformistes. De fait les Catholiques anglais devaient rester comme des sortes de parias dans leur propre patrie jusqu'au bill d'émancipation de 1823.

(2) Le mouvement méthodiste a été essentiellement un *revival*, un renouveau de vie religieuse dans le monde protestant. Exercices de piété, l'étude et la visite des malades, telles étaient les principales œuvres auxquelles les Wesley invitaient leurs disciples. Ils n'avaient pas l'intention de se séparer de l'église officielle ; mais le refus des sacrements à un certain nombre de leurs partisans en 1740, les décida à rompre avec le clergé anglican ; ils ordonnèrent des ministres dans leurs propres assemblées, et se trouvèrent ainsi fonder une secte nouvelle, qui devait rapidement croître et prospérer. Quoique le méthodisme soit surtout pragmatique, et vise à l'action bien plus qu'à la spéculation, il a sa règle de foi contenue dans vingt-cinq articles, qui sont un abrégé et une adaptation des trente-neuf articles de l'église anglicane. Les cinquante-trois sermons de C. Wesley et ses commentaires sur le Nouveau Testament font aussi autorité en matière dogmatique. Les méthodistes rejettent le rigorisme de Calvin sur la question de la prédestination ; tout en admettant la justification par la foi seule, ils recommandent la pratique des bonnes œuvres imposées par Dieu, répudient les œuvres de surrogation ; ils ont la superstition du Biblisme comme le reste des protestants, ils observent rigoureusement le jour du Seigneur, doivent s'abstenir de toute liqueur enivrante, n'employer

---

a hérité de son esprit, et c'est par les Méthodistes que le puritanisme a survécu, qu'il est même en pleine activité de nos jours. Seulement le puritanisme, que nous connaissons, dont nous subissons souvent l'influence, sans nous en douter, est bien moins une doctrine qu'une attitude morale, qu'une certaine conception et une certaine règle de vie ; conception et règle de vie toutefois, qui s'appuient sur les principes du calvinisme le plus authentique, comme il sera aisé de nous en convaincre par une analyse succincte des traits, qui les caractérisent.

---

que des mots brefs dans l'achat et la vente, fuir les amusements purement mondains.

Ce qu'il y a de plus distinctif dans l'enseignement méthodiste, c'est le témoignage de l'esprit qui fait soudainement éruption dans l'âme de l'individu et lui donne l'assurance de son pardon actuel.

L'organisation de la société comprend la conférence, qui se réunit annuellement et légifère avec pleine autorité, puis des circuits et des districts, à la tête desquels est un surintendant. Parmi les autres dignitaires, il y a les exhortateurs, chargés de tenir des assemblées et d'y présider à la prière et à la prédication ; des prédicateurs locaux laïques autorisés à prêcher ; des prédicateurs errants, exclusivement voués au ministère.

Les méthodistes se sont divisés en de nombreuses sectes, on en compterait facilement une quinzaine.

Plusieurs s'intitulent épiscopales ; mais chez elles le titre d'évêque désigne seulement une fonction, une supériorité administrative, nullement un ordre. En Amérique, où ils essaimèrent de bonne heure, leur propagande réussit si bien qu'aujourd'hui le nombre de leurs partisans y est évalué à vingt-millions. On peut les appeler les ascètes du protestantisme, mais des ascètes mal dirigés et tombés dans des exagérations manifestes. On serait tenté de les comparer aux *Senoussis* ou à quelques autres confréries fanatiques de l'Islam, dont ils se sont d'ailleurs approprié plus d'un usage.

M. TAMISIER, S. J.

(à suivre)

---